



**MRC DE
CHARLEVOIX-EST**



Formulaire de demande d'aide financière

Fonds régions et ruralité

Programme de soutien aux entreprises

Aide financière pour une campagne de sociofinancement avec La Ruche

Formulaire de demande – Programme de soutien aux entreprises

Campagne de sociofinancement avec La Ruche

2

1. Renseignements sur le promoteur ou la promotrice			
Nom de l'entreprise :			
Adresse :		Municipalité :	
Code postal :	Téléphone :	Autre :	
Courriel :		Site Internet :	
Personne-ressource :			
Forme légale:			
☐ Entreprise individuelle		☐ Société par actions	
☐ Coopérative		☐ OBNL	
☐ SENC		☐ Autre (spécifiez) :	
2. Renseignements généraux sur le projet			
Description sommaire du projet à financer via la campagne (objectifs de la campagne et les outils qui seront mis en place pour la promotion de celle-ci)			

3

<i>Dépense</i>	<i>Coût</i>
Coût total de la campagne	

Financement du projet : sources de financement		
	Montant	Confirmé
Programme de soutien aux entreprises		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
		☐ Oui ☐ À venir
TOTAL		

5. Dépôt d'une demande

Nous vous recommandons de vérifier votre admissibilité avec un(e) agent(e) de développement économique avant de soumettre votre demande à la MRC de Charlevoix-Est :

172, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G1
418 439-3947, option 3
infofinancement@mrccharlevoixest.ca

Documents à remettre

Toute demande doit être obligatoirement constituée des documents suivants :

☐	Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli (signature obligatoire).
☐	Plan d'affaires ou plan de projet, le cas échéant.
☐	États financiers des trois dernières années (sauf pour les entreprises en démarrage).
☐	Résolution autorisant le promoteur à déposer la demande et à signer le protocole d'entente et les documents y afférents.
☐	Il est entendu qu'en vertu de l'article 152.1 de la Charte de la langue française, la MRC ne peut conclure un contrat et/ou octroyer une aide financière à une entreprise employant 25 personnes ou plus lorsque cette entreprise ne possède pas d'attestation d'inscription, n'a pas fourni, dans le délai prescrit, l'analyse de sa situation linguistique, ne possède pas d'attestation d'application de programme ni de certificat de francisation ou si son nom figure sur la liste prévue à l'article 152 de la Charte. Si applicable, remettre une preuve justificative de la situation linguistique de votre entreprise fournie par l'Office québécois de la langue française. Nombre d'employés : _____
☐	Tout autre document pouvant faciliter l'étude de la demande tel que : projections financières, grilles d'autoévaluation du développement durable, lettre d'appui, lettres patentes, confirmation de partenariat, étude d'accompagnement, plan de visibilité, soumission, plan, croquis, autorisation ou permis, etc.

L'aide financière ne peut être utilisée pour le remboursement d'emprunts ou pour le financement du service de la dette, d'un projet déjà réalisé ou des dépenses effectuées avant la date de dépôt de la demande.

6. Signature du requérant ou de la requérante

Il est essentiel de remplir cette section et de signer le formulaire de demande d'aide financière. Les formulaires non signés ne sont pas recevables et entraîneront le refus de la demande de financement.

Nom du/de la signataire

J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande d'aide financière ainsi que dans les documents ci-joints sont exacts et véridiques.

J'autorise la MRC à transmettre les informations à d'autres partenaires financiers.

Signature

Date

Les renseignements transmis ne seront utilisés qu'aux seules fins de l'analyse de la demande. Les personnes qui y auront accès auront adhéré à des règles appropriées en matière d'intégrité, d'impartialité, de confidentialité et d'annonce des projets.

7. Rappel du processus de sélection

Le montant d'aide financière non remboursable pouvant être accordé aux organisations admissibles est de maximum 2 500 \$ de la MRC de Charlevoix-Est et de maximum 2 500 \$ de Desjardins. L'aide financière sera assumée à parts égales entre la MRC de Charlevoix-Est et Desjardins. La contribution financière accordée dans le cadre de ce fonds sera en cohérence avec la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Charlevoix-Est. De plus, il est important de mentionner que les entreprises de tous les secteurs d'activités seront admissibles à ce fonds.

Entités admissibles à cette aide financière

- Entreprises privées;
- Entreprises d'économie sociale.

Dépenses admissibles dans le cadre de ce programme d'aide

- Honoraires professionnels reliés à la production d'une vidéo corporative;
- Frais de gestion d'une campagne de marketing relative au projet de sociofinancement;
- Toute dépense jugée pertinente par la MRC dans le cadre de la réalisation d'une campagne La Ruche.

Dépense non admissible

- Création, développement ou mise à jour d'un site Internet.

Processus

1. Rencontre avec un(e) agent(e) de développement économique de la MRC afin de valider l'admissibilité du projet;
2. Dépôt du formulaire de demande, du plan d'action et des prévisions financières, ainsi que tout autre document jugé pertinent par la MRC de Charlevoix-Est;
3. Validation de l'admissibilité de la demande auprès de Desjardins;

4. Confirmation et dépôt de l'aide financière;
5. Accompagnement technique de la MRC tout au long de la campagne de sociofinancement.

Engagement du promoteur

Le promoteur doit mettre en œuvre tous les efforts nécessaires à la réalisation de la campagne de sociofinancement.

Précisions concernant ce fonds d'investissement

- Un seul projet peut être déposé par entreprise;
- Les projets qui concernent ce fonds pourront être déposés en continu durant toute la durée de vie de celui-ci;
- La MRC de Charlevoix-Est se réserve le droit d'interrompre son aide financière si le promoteur ne respecte pas ses engagements.